Académie de POITIERS
Lycée du Bois d'Amour
9 rue de la Garenne
86034 POITIERS cedex

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du Conseil d'administration

Jeudi 28 novembre 2024

Année scolaire : **2024/2025**

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 14 Novembre 2024

2ème convocation (oui/non) : non
(En cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)
Président : Mme Philips

Secrétaire de séance : Mme Liénart
Quorum (13 ou 16) : 16
Nombre de présents : 20

Ordre du jour

I – Approbation du P.V. du conseil d'administration du jeudi 7 novembre 2024 et de l'ordre du jour

II- Vie matérielle et financière.

- Budget
- Contrats et conventions
- Projets et voyages scolaires
- D.B.M.

III- Questions diverses

Qualité		Titulaires			Suppléants			
		Nom - Prénom	P [¤]	A [¤]	E [¤]	Nom - Prénom	P[¤]	A[¤]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	Mme Laurence Philips	X					
	Proviseur ou principal adjoint	Mme Karine Broch	X					
	Gestionnaire	Mme Dominique Lamongie	X					
	C.P.E.	M. Thomas	X					
ELUS LOCAUX	Représentants de la Région	M. Benoît Tirant		X				
		Mme Vallois-Rouet	X					
	Représentant de la Ville	M. Théo Saget		X				
	Représentant du conseil communautaire	M. Joël Blaud		X				
PERSONNALITES QUALIFIEES		M. Michel Gris		X				
PERSONNELS DE L' ETABLISSEMENT	Personnel D'enseignement	M. Olivier Blanchard	X					
		Mme Laurence Manoir			X	Mme Falaise	X	
		Mme Catherine Lopes	X					
		M. Philippe Lincio	X					
		M. Marc Grillet	X					
		Mme Valérie Meyer			X	Mme Canon	X	
		M. François Boury	X					
	Personnels Administratifs, Techniques, ouvriers, Sociaux et de santé	Mme Sabrina Durand			X	Mme Blanchard	X	
		Mme Claudie Pasquier			X	Mme Liénart	X	
		M. Bernard Hogrel	X					
PARENTS D' ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	M. Bruno Audebert	X					
		M. Cyril Mathieu	X					
		Mme Régine Tribollet		x				
		M. Fabrice Virduci	X					
		M. Mathieu Labourel		x				
	Élèves	Mme Geslin		X				
		Mme Carre	X					
		M. Rigaut		x				
		Mme Fisson-Pinaudeau		x				
		M Tribollet	X					

La séance est ouverte à 18h05.

I – Approbation du PV du conseil d'administration du 7/11/2024

Une demande de modification et de réajustements de certaines informations concernant le procès-verbal du conseil d'administration du 7 novembre 2024 a été déposée, à savoir :

- Les tarifs
- Les projets et voyages
- Les commissions
- Les questions diverses : formation 1er secours, I.M.P.

Les membres du CA ont approuvé à l'unanimité ce PV modifié.

II - Vie financière et matérielle

1 – Budget 2025

- **Principes généraux :**

Mme Lamongie présente la proposition de budget 2025. Elle en rappelle les principes : le budget est celui de l'année civile 2025 ; c'est une prévision qui sera ajustée tout au long de l'année par des décisions budgétaires modificatives (DBM) et le compte financier.
A titre informatif, elle indique que la masse salariale des personnels Etat est de 9.25 M€ environ, dont 311 000€ de masse salariale des assistants d'éducation (AED). Ces chiffres sont communiqués par le service des affaires financières du rectorat et sont ceux de 2023.
La masse salariale des personnels territoriaux est d'environ 1.25 M€. Elle n'a pas fait l'objet de mise à jour récente ; il est fort possible qu'elle soit supérieure.
La masse salariale n'est pas inclue dans ce budget. Elle est d'environ 10.5 M€.

Elle informe les membres du CA que le vote porte sur les recettes et dépenses par service.

M Boury rappelle la perte d'un demi-poste d'AED. Mme Lamongie précise que cela n'impacte pas la masse salariale présentée puisqu'il s'agit de celle de 2023.
M Thomas informe les membres du CA qu'aucun remplacement pour les AED n'est financé par le rectorat.
M Boury évoque les conséquences d'ordre pédagogique notamment de cet état de fait puisqu'il devient difficile dans ces conditions de mobiliser des AED pour les surveillances de devoirs.
Mme Philips indique que les personnels administratifs ne sont pas remplacés non plus.

- **Les services du budget 2025 :**

Mme Lamongie précise que le service des bourses n'existe plus en 2025 en raison de l'évolution de l'instruction codificatrice comptable. Cette évolution est purement technique mais n'impacte pas le budget puisque les dépenses étaient égales aux recettes et entièrement financées par l'Etat.
Le budget 2025 se compose donc de 5 services seulement : activités pédagogiques (AP), Vie de l'élève (VE), administration et logistique (ALO), service d'hébergement et de restauration (SRH) et opérations en capital (OPC).

- **Recettes :**

Mme Lamongie présente l'évolution des prévisions de recettes entre 2024 et 2025.

La baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est de 31 970€, soit 10.97%. (de 291 529€ à 259 559€).
Cette baisse peut paraître conséquente. Elle a cependant été limitée par un abondement de 5% en raison du fonds de roulement 2023 inférieur à 45 jours de fonctionnement.

La recette de taxe d'apprentissage (TA) est constante au regard de celle de 2024. Cependant, elle ne peut plus bénéficier aux classes de STMG puisque ces dernières ne sont pas enregistrées au registre national des certifications professionnelles (RNCP). Cette restriction est en vigueur depuis 2023, mais portée à la connaissance des EPLE depuis peu.

La participation aux charges communes entre le service ALO et SRH n'existe plus en raison là encore de l'évolution de l'instruction codificatrice et de l'utilisation du nouveau logiciel de gestion « op@le ». Cette recette est à 0 pour 2025. Il ne s'agit pas d'une baisse de recettes réelle ; elles sont simplement maintenues au service SRH.

La prévision de recettes de la restauration et de l'internat est en baisse, notamment pour les élèves au forfait. Le calibrage est délicat pour 2025 en raison de l'application dès septembre 2025 de la tarification solidaire pour les familles (10 tranches de tarification en fonction du quotient familial non connues à ce jour). Le calcul sur les 4 derniers mois de l'année 2025 a donc été réalisé par rapport à un tarif « pivot » au-dessus duquel le lycée devra reverser à la région et inversement, au-dessous duquel la région

reversera au lycée.
On constate que l'application de ce tarif génère une prévision à la baisse par rapport à 2024.

Les prévisions de ressources affectées Etat et Région sont en légère augmentation pour les droits de reprographie (1 900 à 2 100€ environ) au regard de l'exécution budgétaire 2024.

- **Dépenses**

Il est proposé aux membres du CA les variations budgétaires suivantes entre 2024 et 2025 :

1 - Les prévisions de dépenses du service ALO sont en baisse : - 169 074.85 € mais avec un transfert de 133 200€ vers le SRH qui doit dès le 1er janvier 2025 supporter ses propres charges. La **baisse effective est donc de -35 874.35€.**

Un ensemble de lignes budgétaires a été modifié au regard de la consommation 2024. Le domaine communication est en baisse : affranchissement (-2 000), dépenses de communication (-200), les frais de réception (-500) et de téléphone (-500).
La baisse conséquente de la ligne « fournitures administratives » a permis d'abonder les lignes « consommables informatiques », « papier » et « divers informatique ». La baisse réelle de cette ligne est de 1 000€.
Mme Falaise s'informe des suites données à la suppression de 2 imprimantes en raison de leurs coûts (contrats de location). Mme Lamongie indique qu'elles seront remplacées par du matériel existant.
Les dépenses de viabilisation (eau, électricité, gaz) ont été réparties entre le service ALO et SRH et minorées dans leur ensemble de 33 000€ en lien avec la perspective de baisse des coûts de l'énergie annoncée par la région.

M Audebert interroge sur le diagnostic de performance énergétique (DPE) de l'établissement.
Mme Vallois-Rouet indique que la région investit en fonction des urgences. Cette problématique n'étant pas propre au lycée du Bois d'amour, la région doit planifier l'ensemble des coûts qui sont très importants. Toute rénovation énergétique doit être pensée dans son ensemble et non par morceaux (huisseries, puis isolation… etc)
Mme Falaise rappelle que le froid reste un problème dans certaines salles en raison de l'isolation défaillante.

2 - Les prévisions de dépenses de service AP sont proposées à la baisse à hauteur de – 2 200€ sur la DGF.

Les baisses portent sur les disciplines et BTS (3 250€) et sur les projets culturels (2000€). Elles ont été calibrées au regard de l'exécution budgétaire 2024.
Les lignes STMG et divers voyages ont été largement abondées (900 et 2000€) ainsi que la ligne projet d'établissement (150€) là encore au regard de l'exécution budgétaire 2024.
Cette baisse du service AP suscite la réaction de M Boury qui la juge dangereuse et appelle ses collègues à la vigilance sur ce sujet. Il souligne qu'une baisse a déjà eu lieu sur le budget 2024.
Il estime qu'elle justifie le refus de la proposition de budget 2025.
Mme Lamongie précise que ces propositions ont été calibrées au regard des consommations 2024.
Elle indique que la région propose 49 140€ de DGF pour le service AP ; le projet de budget 2025 va au-delà en y consacrant 54 700€.
Mme Philips rappelle que depuis son arrivée au moins aucun projet n'a été empêché faute de moyen.
Mme Lamongie précise à M Blanchard, à sa demande, que le domaine « Voyages pédagogiques et échanges » se divisent en 3 lignes budgétaires : les recettes sur les familles, la participation de l'établissement et la subvention de la région.

3 - Mme Lamongie présente la structure des prévisions de recettes et de dépenses

Les recettes « pension et demi-pension » sont majoritaires (52%) ; la DGF représente 26%.
Cette répartition se retrouve dans les prévisions de dépenses : SRH – denrées 39%, viabilisation 18% et entretien 11%.

Mme Philips propose au vote la proposition de budget 2025.

Vote	
Contre :	**7**
Abstention :	**0**
Pour :	**13**

2 – Clés de répartition entre le service ALO et le service SRH

Ces clés de répartition permettent de ventiler les factures communes aux services ALO et SRH entre ces 2 services (eau, gaz, électricité, produits d'entretien…). Ce sont des estimations qui prennent en compte le plus possible le fonctionnement de ces 2 services.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**1**
Pour :	**19**

3 – Acte de délégations

Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement, ordonnateur des dépenses et des recettes, à signer les marchés, ayant une incidence financière annuelle, conformément à la possibilité qui lui en est offerte par l'article R421-20 du code de l'éducation.

Cette délégation est limitée aux achats sans formalisme particulier et aux marchés s'inscrivant dans le cadre de la procédure adaptée telle qu'elle est définie à l'article L.2123-1 de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et de l'article R 2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

Cette délégation vaut pour l'exercice 2025.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

4 – Contrats et conventions

- Convention de prestation de services du dispositif d'assistance et de maintenance académique (D.A.M.A.) avec le lycée Léonce Vieljeux de la Rochelle

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

5 – Voyages et sorties scolaires

- Voyage à Briançon « à la recherche d'un océan disparu…dans les Alpes » : 85 élèves de terminale spécialités S.V.T. du 23 au 26 septembre 2025 – coût total du voyage 24 618 € : participation des familles 258€/élève (participation du lycée 1 623.16 €, les familles 21 930 €, crédits S.V.T. 1 064.84 €)

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

- Présentation de la sortie sur une journée à Bordeaux le 17 avril 2025 « étude de biodiversité au muséum et immersion dans les mondes disparus pour 69 élèves spécialité S.V.T. – coût de la sortie : 1 728 €

Mme Philips précise qu'il n'est pas demandé de participation des familles pour des projets à la journée.

- Proposition de priorisation des voyages pour obtenir la subvention de la Région (environ 3 000 €)

    1. Voyage à Venise (Italie) 54 élèves : découverte du patrimoine historique, artistique et culturel de la Vénétie – 20 €/élève soit un montant de 1 080.00 €
    2. Voyage à Paris 51 élèves : Paris capitale des arts entre 1900 et 1950 et l'art au féminin – 20 €/élève soit un montant de 1 020.00 €
    3. Voyage à Nuremberg (Allemagne) 45 élèves : région frontalière, des bouleversements d'hier à l'Europe d'aujourd'hui et de demain – 20 €/élève soit un montant total de 900.00 €

M Blanchard s'interroge sur la nécessité de prioriser les voyages puisque l'enveloppe du département est de 3 000€ pour l'ensemble des voyages, ce qui est très insuffisant.
Mme Lamongie indique que la région interrogée à ce sujet a précisé que cette priorisation restait nécessaire.
Elle permet également en interne de proposer aux membres du CA la ventilation de cette enveloppe. Il a été choisi de répartir la subvention région entre les 3 voyages éligibles à hauteur de 20€ par élève.

Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient avoir une vue d'ensemble des voyages sur une année avant de se prononcer sur l'aide financière apportée par la FCPE à chaque voyage.
Mme Philips explique que cette vision d'ensemble est extrêmement difficile à obtenir, l'organisation d'un voyage dépendant parfois d'opportunités.
Les représentants des parents d'élèves souhaiteraient également que les élèves mettent en place des actions pour aider aux financements des voyages : tombola, vente diverses…
Cela n'est possible qu'à travers la MDL, association qui peut collecter des fonds et ensuite faire un don à l'établissement.
Certains professeurs craignent que cela impacte beaucoup les élèves déjà très sollicités par ailleurs, mais aussi que cela revienne à faire payer 2 fois les familles qui seront les premières sollicitées.
M Tribollet rappelle que des actions importantes sont déjà menées via la MDL dans divers domaines. Les élèves pourraient s'emparer d'un projet, mais cela nécessiterait un fort accompagnement des professeurs ou de l'association des parents d'élèves.

A la suite de ces échanges, la priorisation des voyages est votée :

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**4**
Pour :	**16**

6 - D.B.M.

Proposition de prélèvements sur fonds de roulement : 65 000 € :

- Abondement ligne « denrées » : 15 000 €
- Abondement ligne « gaz » : 30 000 €
- Abondement ligne « électricité » : 20 000 €
-

Mme Lamongie précise qu'à la suite de ce prélèvement le nombre de jours de fonds de roulement est de 21 jours ; cependant, ce chiffre ne reflète pas la réalité puisque la région va rembourser l'achat d'ordinateurs pour les BTS qui avaient fait l'objet d'un prélèvement sur fonds de roulement.

Vote	
Contre :	**0**
Abstention :	**0**
Pour :	**20**

III.- <u>Questions diverses</u>

Le décret 82-447 (et la circulaire de 2014 afférente) impose aux "établissements comportant au moins 50 agents la mise à disposition d'un local commun aux différentes organisations syndicales. Ce local doit convenir à l'exercice de leur activité en disposant de l'équipement courant (mobilier, téléphone, poste informatique, accès aux moyens d'impression). L'établissement remplit-il cette obligation ? Et, si ce n'est pas le cas, quels moyens l'établissement déploie-t-il pour remplir cette obligation ?

Mme Philips rappelle la situation de l'établissement : accueillir l'ensemble de la communauté éducative dans de bonnes conditions est un exercice difficile en raison du manque de place.
Elle rappelle qu'il a déjà été très complexe de fournir un local approprié aux psychologues de l'établissement. Dans ces conditions, il n'est pas possible de remplir cette obligation en dédiant une salle de façon permanente. Mais il est toujours possible de répondre favorablement à toute demande de salle (qui en fonction du moment sera différente) pour l'exercice de l'activité syndicale.
M Boury précise que la question avait surtout pour objectif de rappeler le droit syndical.

La séance est levée à 19h37.